



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE

Sécheresse dans le canton de Vaud, l'Etat-major cantonal de conduite planifie des mesures d'urgence

Suite aux conditions météorologiques actuelles, l'Etat-major cantonal de conduite a été mis sur pied. Il planifie, avec le Département de l'économie et du sport (DECS) et l'Armée, l'approvisionnement en eau des bovins se trouvant dans les alpages du Jura et des Préalpes vaudois. La surveillance des cours d'eau se poursuit également et le pompage agricole en rivière est interdit. L'interdiction de faire du feu en forêt est étendue dès aujourd'hui sur tout le territoire cantonal pour les privés par décision du Département du territoire et de l'environnement (DTE).

L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a été mis sur pied. Il est actuellement dans une phase de planification avec les partenaires cantonaux. L'évolution des conditions météorologiques démontre qu'il n'y aura pas de précipitations suffisantes d'ici la fin du mois de juillet, afin d'apporter une amélioration. Une demande d'aide en cas de catastrophe a été formulée au Département de la Défense, de la Protection de la population et des Sports (DDPS). Elle a été acceptée ce matin.

Cinq thématiques ont été identifiées en l'état :

Plan canicule

Réactivation de ce plan sanitaire, identique à la première mise en place (vd.ch/canicule).

Approvisionnement en eau du bétail dans les alpages

Les bovins placés dans les alpages situés dans les Préalpes et dans le Jura vaudois, entre St-Cergue et Provence, manquent d'eau. 45'000 têtes de bétail estivent actuellement sur l'ensemble des alpages du territoire cantonal (20'000 dans le Jura et 25'000 dans les Préalpes) et leur consommation en eau est conséquente. La demande d'appui subsidiaire adressée à l'Armée afin de les alimenter par voie terrestre et aérienne va permettre de mettre en place huit bassins pour effectuer la distribution. 2 bassins de 35m³ seront situés aux abords du lac de Joux, les 6 autres, de 53m³ chacun seront situés dans le secteur St-Cergue - Provence. Dès lundi 20 juillet, les 2 bassins situés aux abords du lac de Joux seront exploitables par les agriculteurs. Les autres bassins seront alimentés de manière progressive à l'aide d'hélicoptères de l'Armée. Ce travail se fera avec la collaboration des Services défense incendie et secours (SDIS) locaux et des offices régionaux de Protection civile (ORPC). L'engagement de l'Armée est prévu à partir du 20 juillet, en principe pour une durée maximale de 16 jours.

Une ligne téléphonique avec un numéro unique (021 316 51 21) sera disponible à partir de lundi matin et pour toute la durée du plan afin que les exploitants d'alpages puissent se renseigner et communiquer leurs besoins. Elle sera ouverte entre 07h00 et 16h00.

La sécheresse a également comme conséquence l'arrêt de la croissance de l'herbe et la diminution de la végétation due aux fortes chaleurs, ce qui nécessitera à très court terme l'apport de fourrages sur les alpages. Cette pratique étant proscrite par l'ordonnance sur les contributions d'estivage, le Chef du DECS a décidé d'autoriser l'apport de tous types de fourrages sans que cela entraîne des sanctions sur le versement des contributions d'estivage et cela dès aujourd'hui. A noter que le but de l'opération est de maintenir le bétail sur les alpages, les conditions de détention (altitude, climat, forêt) étant meilleures qu'en plaine, d'une part, et le retour en plaine des troupeaux mettrait fortement à contribution les réseaux d'eau potable, d'autre part.

Agriculture de plaine et vignes

L'interdiction de pompage agricole dans les rivières est activée dès aujourd'hui, 17 juillet 2015. Concernant le vignoble, le Département a décidé de généraliser

l'autorisation d'arrosage du vignoble, sous réserve de la délivrance d'une autorisation communale ou cantonale selon la source de l'approvisionnement.

Cours d'eau, faune et flore

Le niveau des cours d'eau est au plus bas et leurs températures atteignent des valeurs extrêmement préoccupantes pour la faune piscicole. Si les conditions devaient perdurer, la situation deviendrait critique. Une interdiction de pompage dans les rivières a été promulguée dès aujourd'hui.

Risques d'incendies

Le danger d'incendie dans les forêts est maximum. Depuis le 8 juillet 2015, le DTE a formellement interdit de faire des feux en forêt. Dès aujourd'hui, cette interdiction s'étend pour les privés, à tout le territoire cantonal, y compris pour les feux d'artifice. Si la situation météorologique perdure, cette interdiction sera également valable pour les manifestations du 1er août. Ces derniers jours (ECA) a constaté une augmentation des sinistres, avec des machines qui prennent feu dans les champs et quelques cultures qui ont été la proie des flammes dans toutes les régions.

Qualité de l'air

En ce qui concerne la qualité de l'air, la pollution à l'ozone est élevée, mais ne dépasse actuellement pas les niveaux critiques. Un suivi quotidien, coordonné avec les cantons romands, est assuré et une information à la population sera diffusée en cas de dépassements des seuils.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 juillet 2015

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 079 206 79 69 DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 01 Pierre Aubry, Etat-major cantonal de conduite, 079 941 08 42 Cornelis Neet, directeur général de l'environnement, 079 792 29 57 Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture, 079 372 82 32 Urs Müller, remplaçant du chef de la communication de l'Etat-major de conduite de l'armée, 079 828 52 33 Philippe Jaton, Police cantonale vaudoise, 079 446 64 62